



CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 Janvier 2016

Membres du Conseil Municipal présents :

Alfred INGWEILER, Maire

Mme Michèle PARISOT épouse MULLER, M. François SCHNELL, Adjoints

Mme Francine BOUTY, M. Gilbert KUNTZ, M. Richard ROBERT, Mme Sonia FROHN, M. Nicolas STEPHAN, Mme Eliane GASTEBOIS, M. Patrick BLANCHONG, Mme Myriam VIX.

Absents excusés : M. Claude STRINTZ qui donne procuration à M. Alfred INGWEILER, M. Stéphane POUVIL qui donne procuration à Mme Michèle PARISOT MULLER et Mme Isabelle BATISTA

Absent non excusé : M. Jacky KUNTZ

M. Le Maire salut les membres présents et leur renouvelle ses vœux de bonne année 2016.

Il procède aux remerciements suivants :

- Merci à la Commission Communication pour la parution et la distribution du BIC.
- Merci à M. François SCHNELL pour l'organisation du déneigement de Samedi 16 et Dimanche 17 Janvier.
- Merci aux bénévoles pour l'aide à la distribution des cadeaux de Noël.
- Merci à la commission « fêtes » pour la préparation de la salle et le service assuré à l'occasion de la cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants.

M. Le Maire souhaite rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- POINT 9 : Désignation du délégué syndical SDEA suite au transfert de la compétence du syndicat d'eau potable de la région SAVERNE MARMOUTIER
- POINT 10 : Délégations du Maire

2016.01.01 - Désignation du secrétaire de séance :

Mme Sonia FROHN a été désignée secrétaire de séance.

2016.01.02.- Approbation du compte-rendu de la séance du 18 Décembre 2015 :

M. Gilbert KUNTZ souhaite revenir sur les points suivants :

- Page 3 : Adhésion à l'ATIP pour l'urbanisme : il est écrit « convention ci-jointe en annexe » or la convention n'est pas jointe.

M. Le Maire répond que cette phrase fait partie de la délibération qui a été prise et retournée à l'ATIP. Une copie de cette convention sera transmise aux conseillers.



MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

- Page 8 : concernant la placette «LGV », M. Gilbert KUNTZ avance que des accords avaient déjà été prévus initialement. M. Le Maire lui fait alors lecture de l'extrait suivant du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 29.11.2013 « *M Alfred INGWEILER désire connaître des détails concernant l'aménagement de l'entrée du tunnel de la LGV prévu par RFF. Différents travaux sont prévus : il y aura un chemin piéton en prolongement de la rue Saint-Jean, qui contournera l'entrée du tunnel. Une aire de stationnement (où se trouvent deux voussoirs du tunnel) permettra aux promeneurs de garer leurs véhicules avant de se rendre à la plate-forme d'information. Un autre voussoir sera placé au lieu-dit « Eichbierel » et un troisième sur l'aire de jeu située derrière la mairie. Le projet est actuellement entre les mains de RFF.* ». Ce compte-rendu mentionne les voussoirs ainsi que des panneaux d'information sur la place LGV, et non l'aménagement en question.

Mme Michèle PARISOT épouse MULLER, ayant assisté à la réunion du 29 mai 2015 du Maire avec M. CUCCARONI (RFF) et deux représentants de VINCI, maintient que cet aménagement est la conséquence de la négociation. Il en est de même du dédommagement d'un montant de 55 000 €. Les panneaux d'information qui avaient été prévus initialement avec l'ancienne équipe municipale sont toujours d'actualité et des contacts avec M RING en charge de leurs rédactions sont en cours.

Mme Sonia FROHN prend la parole et tient à faire remarquer à M. Gilbert KUNTZ que c'est bien M. Le Maire qui a réussi à décrocher un chèque de 55 000 € grâce à son intervention et à sa ténacité.

Le compte-rendu du 18 Décembre 2015 est accepté à 11 voix pour et 2 abstentions.

2016.01.03. Préparation budgétaire :

Chaque conseiller a été destinataire d'un document retraçant d'une façon détaillée par article les recettes et les dépenses de l'année 2015.

M. Le Maire commente les chiffres et fournit des explications et des détails.

Il rappelle que cette démarche facilitera la compréhension des comptes de gestion et administratifs qui seront soumis à leur approbation le mois prochain.

Il en est de même pour décider du budget 2016.

2016.01.04. Extension usine KUHN : classement forêt :

M. Le Maire informe les conseillers d'un nouveau projet d'extension du site de la Faisanderie, à la demande de l'entreprise KUHN.

En effet, KUHN poursuit son développement, en début d'année 2015 l'entreprise a saisi la Communauté de Communes d'un nouveau besoin de foncier, ce qui implique une extension du site.

La CCRS est en charge de ce dossier, au titre de sa compétence « développement économique ». La collectivité avait déjà porté une première extension pour « Kuhn MGM » sur le ban communal de Monswiller, après acquisition de 22 Ha de forêt domaniale.

L'opération avait impliqué de nombreuses démarches permettant le déboisement de 18 hectares afin de revendre le foncier à l'entreprise. Un boisement compensateur permettant de réaliser le défrichement avait eu lieu. Le classement en **forêt de protection** du massif relictuel s'étendant sur les bans communaux de Monswiller, Saverne, Steinbourg et Waldolwisheim avait également été réalisé, ce qui implique de fortes contraintes (la loi prévoit que les espaces doivent rester forestiers).



MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

En effet l'extension de la ZA de la Faisanderie s'inscrit désormais dans une problématique de déclassement de 35 hectares de forêt de protection. Ceci implique une complexe procédure de déclassement et d'importantes mesures compensatoires. Leur contenu n'est pas encore identifié mais il portera sur deux points :

- un reboisement compensateur, suite au **défrichement** nécessaire à l'aménagement de la nouvelle ZA
- Le classement de nouvelles parcelles en forêt de protection, suite au **déclassement** du secteur boisé qui permettra l'extension de la Faisanderie.

Dans le cadre des négociations en cours avec les services de l'Etat, la CCRS est à la recherche de forêts pouvant entrer dans un classement en Forêt de Protection, au titre de compensations au déclassement à intervenir.

La commune d'Ernolsheim est propriétaire de la forêt du STOCKWALD, parcelles 1, 2, 4, 5 et 6 de la section Y, pour une superficie de 35 ha 30 a 94 ca.

M. Le Maire demande aux conseillers d'accompagner la CCRS dans ses démarches, et de contribuer au développement économique du territoire en facilitant le projet d'extension de la Faisanderie. Le classement de la forêt communale en forêt de protection peut représenter une contribution importante à l'avancée du dossier, aussi soumet-il cette proposition au vote des conseillers municipaux.

Il s'en suit un débat :

Des membres du conseil demandent si une compensation financière est prévue.

M. Le Maire répond qu'aucune compensation n'est prévue. Il insiste sur le fait que KUHN est avant tout un acteur économique important dans notre région, et qu'il est nécessaire de le soutenir.

M. Gilbert KUNTZ maintient l'idée et prévient les conseillers que si cette société devait se délocaliser ou autre, la région serait classée en zone sinistrée.

Des membres du conseil demandent si la commune pourrait éventuellement profiter d'un reboisement au lieu du gel de la forêt. MM. Le Maire, Gilbert KUNTZ et François SCHNELL leur répondent qu'aucun espace suffisamment grand n'est disponible sur notre ban.

Les conseillers municipaux, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents,
Décident :

- De soutenir le projet d'extension de la ZA de la Faisanderie
- De demander le classement de la Forêt du STOCKWALD en forêt de Protection
- D'autoriser le maire à engager les démarches en ce sens et à signer tous les documents nécessaires à cette mesure
- D'autoriser la CCRS à proposer le classement de la forêt du STOCKWALD, parcelles 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de la section Y, d'une surface de 35 ha 30 a 94 ca, au titre de mesures compensatoires.

2016.01.05. Communauté des Communes : Rapport d'activité 2014 :

Le rapport d'activité a été joint à la convocation des membres du conseil municipal envoyée par voie électronique une semaine avant le présent conseil.

Rapport d'activité 2014.

En application de l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, le rapport d'activité 2014 accompagné du Compte Administratif 2014 de la Communauté de Communes de la Région de Saverne ont été communiqués au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,



- **PREND ACTE** du rapport d'activité 2014 de la Communauté de Communes de la Région de Saverne.

2016.01.06. Achat de terrain : M. Robert ZIMMERMANN :

Il s'agit d'un ancien dossier.

M. Le Maire explique aux conseillers que M. Robert Zimmermann est propriétaire du terrain limitrophe à la rue du presbytère. Ce terrain était bordé d'un mur. Ce mur avait fait l'objet d'un sinistre et M. Robert Zimmermann avant de vouloir le reconstruire avait proposé à la municipalité de céder une partie du terrain pour s'aligner sur la propriété de M. et Mme Nicolas STEPHAN, permettant ainsi d'élargir la rue du presbytère. Le dossier est resté en suspend.

M. Robert Zimmermann étant toujours d'accord pour la cession d'une partie de son terrain, M le Maire demande l'autorisation au conseil municipal d'entreprendre les démarches nécessaires pour cette opération.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'acquérir le terrain nécessaire appartenant à M. Robert ZIMMERMANN pour l'alignement de la rue du presbytère,

AUTORISE M. Le Maire de faire procéder au bornage et le charge à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération ;

AUTORISE M. Le Maire à prévoir les montants nécessaires au budget.

Dit que le prix est de 1982,00 € de l'are.

AUTORISE Mme Michèle PARISOT épouse MULLER, 1^{ère} adjointe à rédiger et signer l'acte administratif de vente au nom de la commune ;

2016.01.07. Vente du Hieselé :

M. Le Maire rappelle que la destination du Hieselé avait été abordée au moment où il avait été décidé de vendre le Rappe.

La piste de transformation en gîte n'a pas aboutie car l'acquéreur éventuel et la municipalité n'ont pas pu trouver un accord financier.

M. Le Maire demande au conseil de se prononcer sur la vente du HIESELE.

Un débat s'en est suivi

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 1 voix contre, 3 abstention et 9 voix pour,

- **DECIDE** de mettre en vente le HIESELE.

-**AUTORISE** M. Le Maire à entreprendre les démarches nécessaires pour cette vente



2016.01.08. Recensement de la population :

M. Le Maire présente officiellement les résultats du recensement 2015.

Il signale que la population prise en compte à compter du 1 janvier 2016 est calculée à partir de la situation de la population du 1^{er} Janvier 2013 et du recensement réalisé en début 2015.

Ainsi la population totale d'Ernolsheim au 1^{er} janvier 2016 est de 597 habitants.

2016.01.09. Transfert de la compétence « eau potable » par le syndicat d'Eau potable de la région de Saverne MARMOUTIER au SDEA :

DESIGNATION D'UN DELEGUE COMMUNAL AU SDEA

M. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite au transfert complémentaire de compétence effectué par le Syndicat d'Eau Potable de la Région de Saverne-Marmoutier au SDEA valant transfert complet de la compétence « eau potable », il convient de désigner le représentant siégeant au niveau local, territorial et global du SDEA, conformément à ses statuts.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2121-21 ;

VU les Statuts du SDEA et notamment ses articles 9, 11, 14 et 26 ainsi que son Annexe 2 fixant la représentation de chaque périmètre intégré à 1 délégué par commune, par tranche de 3000 habitants et par compétence ;

APRÈS avoir entendu les explications fournies par Monsieur le Maire ;

APRÈS en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

• **DE DESIGNER** en application de l'Article 11 des Statuts Modifiés du SDEA et par vote à bulletins secrets conformément à l'Article L.2121-21 du CGCT :

➤ **Pour l'eau potable :**

- M. Alfred INGWEILER délégué de la Commune de Ernolsheim-les-Saverne au sein de la Commission Locale eau potable et des Assemblées Territoriale et Générale du SDEA, à l'unanimité des membres présents.

2016.01.10. Délégations du maire :

- M. Le Maire a assisté à la remise des prix organisée par les « AFTER ». Il rappelle que la municipalité a été primée notamment pour la décoration de la mairie.



MAIRIE D'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

- Il a également été convié aux vœux du maire de Saint Jean les Saverne.
- Le 12.01, Le Maire et ses adjoints ont eu l'honneur de recevoir M. Le Sous-Préfet. Une réunion en mairie a permis de faire le point sur les possibilités de participations de l'Etat aux projets de la commune. Il leur a été confirmé que la commune pourra escompter une subvention de 20% pour le projet de construction de la salle communale. Puis ils se sont rendus aux Établissements SPRINGER où M le Sous-préfet a pu découvrir le savoir faire, la technicité et les projets de cette entreprise.
- ASSOCIATION FONCIERE : s'est réunie le 18.01 pour analyser les comptes et fixer le nouveau budget.
- Le 21.01 : M le Maire accompagné des adjoints a été reçu par Mme FISCHER trésorière principale pour l'analyse financière du projet de salle communale. Vu la capacité d'autofinancement de la commune, le projet est réalisable.
- LOTISSEMENT : Lors de la réunion avec Mme FISCHER, M le Maire lui a une nouvelle fois soumis, documents à l'appui son interrogation sur la TVA relative aux « achats-ventes » des terrains à la SAREST. Pour rappel, l'ancienne équipe municipale avait réalisé la maîtrise foncière du futur lotissement (achat des terrains) puis a cédé les terrains à la SAREST. Pour fixer le montant de cette cession, elle avait pris en compte tous les coûts d'acquisition, les frais financiers etc... pour arriver à un montant de 225 000 euros. La SAREST au lieu de payer ce montant, a proposé la cession à la commune de 4 terrains lotissés d'une valeur équivalente par un acte notarial dit « Dation ».
La commune a vendu ces 4 terrains à des particuliers. Mais cette vente était assujettie à la TVA et la commune a ainsi du reverser 36000 euros au service des impôts. Ainsi la dation aurait dû être évaluée à 225 000 € HT et non TTC. Cette erreur a donc coûté 36 000 euros à la commune !
Mme la Trésorière confirme que du point de vue fiscal tout a été fait dans les règles mais que effectivement la dation aurait dû être évaluée à 225 000 € HT
M. Le Maire fera un courrier à la SAREST pour révision du dossier. Il sollicite l'appui de M. Gilbert KUNTZ administrateur au Crédit Mutuel dans ce sens.

2016.01.11. Rapport des Commissions :

- SECURITE : Une réunion d'information avec M. UNDREINER du service de l'équipement sera programmée le 03 Mars 2016 à 18h30, au sujet de la sécurité et la signalétique. Si d'autres personnes du conseil municipal souhaitent y assister, elles seront les bienvenues.
- FETE : 2 réunions ont eu lieu pour l'organisation du CARNAVAL du 16.02.
- FLEURISSEMENT : La commission s'est réunie pour faire le point sur les décorations de NOEL + fleurissement d'hiver 2015 ainsi que celui de cette année. Cinq membres assisteront à une réunion d'information le 26.01.
- RPI : Un contrat avec RBR est prévu pour une durée de 5 ans pour le renouvellement de la photocopieuse en panne depuis le début de l'année.
M. BURCKEL –Directeur d'Ecole – a informé M. Le Maire et l'adjointe que l'inspectrice de l'Education Nationale, Mme ZIMMERMANN l'a averti d'un éventuel risque de fermeture d'une classe dans le RPI pour la rentrée prochaine. Un RDV avec le Maire, l'adjointe et M. BURCKEL est prévu.
Quelques incivilités dans le bus, ont aussi été signalées par des parents d'élève. Mme Michèle PARISOT épouse MULLER rappelle que c'est aux accompagnateurs d'en juger et de transmettre l'information par un rapport écrit (comme il l'avait été convenu lors de la signature de la charte de l'accompagnateur). N'ayant eu aucun rapport



MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

pour le moment, Mme la 1^{ère} adjointe n'est donc pas en mesure d'intervenir.

- COMMUNICATION : Soucis de qualité d'impression pour le RETRO donc retard de distribution.

2016.01.11. Divers :

- Le 27.02 : Remise des prix fleurissement : 16 primés.

- Mme Sonia FROHN demande pourquoi les WC publics sont fermés ? M. François SCHNELL répond que des travaux de peinture sont en cours. Elle pense qu'on aurait pu l'afficher.

- M. Patrick BLANCHONG demande si des métrés ont été réalisés chez certains riverains.
M. Le Maire répond qu'un géomètre du cadastre est passé prendre des mesures, afin de réactualiser le plan cadastral. Son intervention était annoncée par affichage.

- M. Gilbert KUNTZ informe le conseil qu'il a eu des plaintes concernant l'état du sentier « NEUF du bas », derrière l'église. En effet l'accès était quasiment impossible (grumes et branches étaient au travers du chemin), alors qu'aucun panneau de signalisation n'avait été placé.

Il souhaite aussi avoir des précisions sur les travaux à l'église annoncés dans le BIC. M. François SCHNELL, adjoint, lui répond que ce sont les travaux liés à l'accessibilité handicapés programmés et discutés en réunion du CM l'année dernière.

Enfin M. Gilbert KUNTZ souhaite féliciter l'organisation de la fête des nouveaux arrivants. Il fait également part d'une question qui lui a été posée lors de cette manifestation : qu'en est-il de la 2^{ème} tranche de la Rue des vergers ?

M. Le Maire répond que cette question a déjà été tranchée à plusieurs reprises : les travaux ne sont pas prévus pour le moment.

La séance a été close à 23 heures 22

Le secrétaire de séance : Mme Sonia FROHN

Les membres du conseil :

Mme Michèle PARISOT épouse MULLER

M. François SCHNELL

Mme Francine BOUTY

M. Richard ROBERT



République Française
Département du Bas-Rhin

MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

M. Gilbert KUNTZ

Mme Eliane GASTEBOIS

Mme Myriam VIX

M. Nicolas STEPHAN

M. Patrick BLANCHONG

M. Claude STRINTZ donne procuration à M. INGWEILER :

M. Stéphane POUVIL donne procuration à Mme Michèle PARISOT épouse MULLER

Le Maire :
Alfred INGWEILER